

Courrier des lecteurs

Par Michel POIRSON, 1292 rue de Paris à ECROUVES

Benjamin Nicolas Appert

Pour que nous retrouvions son nom sur une plaque émaillée au coin d'une rue du centre d'Ecrouves, il est probable qu'il fut un personnage méritant : notable, grand militaire, écrivain, grand médecin, ancien homme politique, ou qui d'autre encore...

Dans l'esprit des Scrofuliens, il s'agirait du célèbre Nicolas APPERT, inventeur de la méthode de conservation des aliments par la stérilisation dite appertisation. Chose évidente, bien que...!

Monsieur APPERT, le physicien, n'est ni né ni décédé à Ecrouves, sinon il aurait au moins un buste sur la plus grande place publique de notre village. N'était-il pas un des bras droit du très célèbre Pasteur ?

Nicolas APPERT, *le nôtre*, était-il habitant d'Ecrouves ou y avait-il de la famille? Un document retrouvé dans les greniers de la maison de la famille Chertemps-Dutto nous prouve qu'il a séjourné à Ecrouves par périodes indéfinies et nous verrons plus loin la véracité des faits.

Voici ce que nous dit ce document :

De par le Roi, Nous, Pierre François GILLON, adjoint au Maire de Belleville, département de la Seine, sous-préfecture de St Denis, soussigné :

Invitons les autorités civiles et militaires à laisser passer et circuler librement de Belleville à Valenciennes : Le Sieur Nicolas APPERT marié Bouché,

Profession: homme de lettres

Natif de Paris

Habitant Belleville, chaussée de Ménilmontant n° 59

Déjà sur la parfaite connaissance que nous avons de sa personne

Fait à Belleville le 22 décembre 1825.

Signé : GILLON

Au dos de ce document nous lisons aussi :

Vu pour aller à Void, Meuse (29 juillet 1826) et encore :

Vu à Ecrouves pour aller à Besançon (1^{er} août 1826).

Une visite aux archives de Valenciennes n'a pas élucidé le but de son déplacement, les documents du bureau de l'octroi n'étant pas complets.

Donc notre personnage a bien des attaches à Ecrouves et Grandménil.

Nicolas APPERT (Benjamin Nicolas-Marie) est un homme de taille moyenne, de 1 mètre 65, cheveux blonds, front découvert, sourcils blonds, yeux bleus, nez fort, bouche moyenne, barbe claire, menton rond, visage long, teint clair, signes particuliers : une marque cicatrice au front. Il est né à Paris le 10 septembre 1797.

Nous avons vu, sur son laissez-passer qu'il est homme de lettres ; il est aussi publiciste et philanthrope.

Il créa, dès 1816, dans le Nord, un cours d'enseignement mutuel pour les écoles régimentaires qui obtint des résultats remarquables. La nouvelle méthode eut un tel succès que le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, alors ministre de la Guerre, le nomma professeur du cours normal pour les officiers et les sous-officiers (1818). Trois mois après, 163 écoles, fréquentées par 20 000 hommes, furent en pleine activité et, en peu d'années, 100 000 soldats apprirent à lire et à écrire par les soins du jeune instituteur. Il publia un manuel de cet enseignement (1812).

Poursuivi, à cette époque, et condamné sous l'inculpation d'avoir fait évader deux détenus politiques, il fut emprisonné trois mois. C'est alors qu'il résolut de travailler à l'amélioration des conditions de vie de ceux dont il partageait, momentanément, le sort et s'y consacra dès lors tout entier. On peut suivre la trace de ces louables efforts dans son « *Traité d'éducation élémentaire pour les prisonniers* »

(1822), dans son « *Journal des prisons* » (1825-1833), et dans les « *Bagnes, prisons et criminels* » (1838), ouvrage consciencieux qui a été réimprimé et traduit en plusieurs langues, ou encore dans une série de rapports et de notices sur les voyages spéciaux, ou comptes-rendus de ses visites aux prisons, hôpitaux et écoles de la Belgique (1846), de Hambourg (1850), d'Autriche et de Bavière (1851) et, enfin, plusieurs notices lues à des sociétés savantes à travers l'Europe.

Depuis 1823, Nicolas Appert s'est voué sans relâche à cette entreprise généreuse et l'on peut dire que ses ouvrages ont largement contribué à corriger cette partie défectueuse de notre système pénal.

En 1830, il occupe la fonction de Directeur Général de toutes les prisons de France. Il a reçu la Légion d'Honneur en 1835.

Nicolas APPERT a visité un nombre considérable de prisons, non seulement à travers la France mais aussi en Europe comme dit ci-dessus. Sa visite à Toul va conduire notre réflexion.

Voici le rapport qu'il fit de sa visite :

Lors de ma visite à la maison d'arrêt militaire de cette ville, le concierge, M. Rousselot se consacrait déjà, depuis vingt ans, à la garde des détenus. Aussitôt qu'il connut l'objet de ma démarche, il ne put cacher son émotion dont je ne comprenais pas le motif ; sa femme parut aussi fort aise de ma demande et ce vieillard, ouvrant ses portes, courut, avec une vivacité incroyable, annoncer aux personnes que des étrangers venaient les visiter. Nous entrâmes dans la salle des prévenus ; elle ne contenait que sept hommes. Leurs regards, la politesse avec laquelle ils répondaient à mes questions, m'inspirèrent une satisfaction que je n'avais jamais éprouvée dans aucune autre maison de ce genre.

Le geôlier me les présentait l'un après l'autre, en me donnant des détails sur le motif de leur détention. Je voyais les yeux de cet excellent homme se mouiller de larmes et les soldats lui prendre les mains en le suppliant de ne pas se chagriner pour eux.

Je passai dans la salle des condamnés et là, une scène encore plus touchante nous était réservée. Quatre militaires attendaient leur départ pour les compagnies de discipline. Le concierge, en me désignant un des prisonniers, me dit :

« Tenez, Monsieur, voilà un homme intéressant ; ce pauvre enfant, je donnerais ma vie pour le voir libre ; je vous en supplie, accordez-lui votre intérêt ; tachez que le Roi connaisse son affaire » et Rousselot, étouffé par les larmes, ne put plus dire un seul mot.

Messieurs Carez et Claude qui m'accompagnaient, frappés d'étonnement, n'eurent pas la force de résister à l'impression profonde qu'excitait en eux un si noble dévouement. Après plusieurs minutes, j'adressai la parole au pauvre maréchal des logis, si fortement aimé de son concierge, et j'appris de lui le motif de sa condamnation. Fils de parents honnêtes et aisés, ce pauvre homme ne voulait pas réclamer leurs secours pour éviter un chagrin mortel à sa mère ; il préférait supporter toutes les privations et laisser en paix sa famille.

L'éducation de ce détenu avait été soignée mais son esprit indépendant n'avait pu se plier à la sévère discipline de certains chefs, et c'est à l'âge de vingt-neuf ans, après seize mois de service et cinq campagnes, qu'il avait été contraint d'aller finir le temps de son engagement au milieu des soldats plus ou moins ignorés et souvent de très mauvaise société.

Cette réunion de circonstances intéressantes restera toujours gravée dans mon cœur, mais je ne pouvais espérer obtenir du Ministère une grâce qui, quoique bien placée, avait besoin d'être demandée par tout autre que moi.

Le brave Rousselot ne se contentait

pas de bien soigner ses prisonniers, de partager avec eux sa nourriture ; il se rendait de temps en temps chez des dames charitables pour quêter en leur faveur. Je ne pourrais décrire la joie de la reconnaissance qu'il m'exprima lorsque je remis, sur les fonds dont j'ai parlé, un peu d'argent aux militaires placés sous sa charitable surveillance.

« Je vous remercie du bien que vous faites à mes bons enfants, me dit-il avec transport, Dieu vous bénira ». Ne pouvant plus longtemps supporter de telles impressions, j'allais me retirer, lorsque je vis la femme Rousselot occupée à tremper sa soupe et celle des prisonniers : c'était le même bouillon, le même pain. Cette femme, aussi humaine que son mari, méritait de semblables éloges.

Je quittai cette maison le cœur rempli d'admiration pour cet excellent ménage qui donnait l'exemple de la bienfaisance la plus désintéressée et la mieux entendue et en regrettant de ne pas rencontrer plus souvent de pareils sujets de consolation.

A mon retour de cette visite, je fis, au nom du comité des prisons, un rapport à la Société de la morale chrétienne sur la conduite honorable du concierge de la maison d'arrêt de Toul. L'intérêt que méritait cet homme respectable me faisait penser que la société, fidèle au principe de son organisation, s'empresserait d'accorder une médaille d'encouragement à Mr. Rousselot. Je ne fus pas trompé dans mon attente et j'eus le bonheur de concourir à lui faire décerner une récompense dont ses soins et son dévouement l'avaient rendu digne.

Quelques jours après, j'appris que le pauvre Rousselot venait d'être destitué et qu'un ordre de la division militaire de Nancy avait prescrit sans délai son remplacement. Démunis de tout, sans argent, sans meubles, ayant à peine un lit, Rousselot et sa femme n'avaient d'autres ressources que l'hôpital, et encore l'admission n'était pas certaine. Je voulus, autant qu'il était en moi, réparer envers Rousselot les torts d'une administration qui

d'ailleurs ne nous avait que trop accoutumés à de pareilles brutalités et lui offris, ainsi qu'à sa femme, un asile dans le petit village de Grandménil, près de Toul, où je demeurais moi-même une partie de l'année. Ils retrouvèrent, dans cette retraite, la tranquillité dont ils avaient besoin.

C'est là que le brave Rousselot a terminé une carrière modeste mais remplie de bonnes œuvres. Sa femme vit encore et j'éprouve la jouissance de rendre doux et paisibles les derniers instants de sa vieillesse.

Je ne dois pas cesser de parler de la ville de Toul sans signaler les notables améliorations dont la prison civile a été l'objet. Les chambres sont grandes et bien aérées, les murs sont blanchis tous les ans, les cours sont spacieuses, les hommes sont séparés des femmes ; les condamnés à plus d'un an ne restent jamais avec les prévenus. On les dirige sur la maison d'arrêt de Clairvaux.

Voilà relatée la visite de la prison de Toul. On remarque, dans ce texte, toute la bonté de cet homme, très convaincu, heureux d'aider, de donner. Benjamin Nicolas Marie APPERT était donc un citoyen très honorable d'Ecrouves et Grandménil, un homme de cœur.

Quand vivait-il à Ecrouves ?

C'est le grand cœur de Nicolas qui a permis de créer la rue qui porte son nom. Il a donné à la commune la bande de terre (partie de son jardin) qui a permis d'élargir le sentier existant. Ce sentier permettait de relier la rue du Faubourg, aujourd'hui rue de l'Hôtel de ville, à la voie Royale devenue maintenant rue de Paris. (Propos relatés par Mme Dutto, transmis, par le bouche à oreille, par sa grand-mère maternelle épouse de M. Maître d'Hôtel habitant et possédant l'immeuble acheté vers 1918.

Nicolas Appert était propriétaire à Ecrouves. Dans les vieux registres poussiéreux gardés au grenier de la maison commune, nous trouvons les matrices cadastrales des années 1825,

26, 27, et y découvrons que Nicolas possédait un beau patrimoine en vergers, vignes, prés, jardins, plantation de peupliers, d'une superficie de 46 hommées (soit 92 ares). Mais aussi et surtout il était propriétaire d'une imposante maison de maître au centre du village d'Ecrouves et qui devait avoir fière allure. Et encore : un bâtiment sur un terrain de 40 pieds, rue Haute. Et aussi à Grandménil, plusieurs maisons : une première ayant 4 portes et fenêtres sur 10 hommées, 91 pieds, une autre sur 6 hommées et une troisième sur 18

hommées, jardin compris.

Il est donc fort probable que c'est une de ces maisons de Grandménil qui fut confiée au sympathique Rousselot, concierge de la prison de Toul.

Après avoir refermé ces registres et terminé ces recherches, nous savons maintenant beaucoup plus de choses sur ce généreux bienfaiteur, quoique parisien.

Restait à savoir à quel moment la municipalité avait inscrit le nom de notre philanthrope aux extrémités de cette rue ?

Les registres de consignation des délibérations du conseil municipal n'en font pas état. Le nom de rue Appert apparaît dans ces registres, dans les rapports annuels adressés à la Sous-préfecture de Toul faisant référence de l'état des rues et chemins communaux.

Cependant, nous pouvons considérer que Benjamin Nicolas Marie Appert a laissé un durable souvenir à la postérité d'Ecrouves, à partir de 1863, et ce, grâce à son grand cœur.